

Province de Québec
MRC de Drummond
Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 novembre 2019 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller siège no 2, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège no 5, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège no 3 Nancy Fontaine, conseillère, siège no 6.

Est absent :

Pascal Gagnon, conseiller siège no 3

Citoyens : 0

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, M^{me} Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

254.11.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance extraordinaire

Le lundi 25 novembre 2019, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication du soumissionnaire : camion 10 roues
5. Adoption du règlement 444/2019 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût
6. Préparation budgétaire
7. Déneigement des chemins 2019-2020
8. Période de questions

9. Divers :

- a)
- b)
- c)

10. Levée de la réunion

4. Adjudication du soumissionnaire : camion 10 roues

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite le lundi 25 novembre 2019 à 11 h 00;

CONSIDÉRANT la conformité du soumissionnaire;

255.11.2019 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit au Centre du Camion Beaudoin au montant de 187 294.27 \$ taxes incluses pour un camion 10 roues 2020 de marque International, modèle HV513 conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter et au MAMH afin de payer le coût d'acquisition du camion tel que spécifié au devis dans la section 1 clause administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Adoption du règlement 444/2019 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût

**RÈGLEMENT NUMÉRO 444/2019
Décrétant l'acquisition d'un camion
10 roues (6x4) et autorisant un emprunt
pour en acquitter le coût**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults doit procéder à l'acquisition d'un camion 10 roues servant aux travaux de la voirie et aux travaux de déneigement;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults possède déjà des équipements à neige et d'une benne et qu'elle fera installer ceux-ci sur le nouveau 10 roues;

ATTENDU QUE le coût total de cette acquisition est estimé à environ 185 000\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 11 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

256.11.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le règlement numéro 444/2019 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults décrète l'acquisition d'un camion 10 roues servant pour les travaux de la voirie et du déneigement des chemins municipaux. L'estimation du coût de 185 000\$ plus les taxes applicables apparaît au document joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

Article 3

Aux fins de payer les dépenses pour l'achat d'un camion, 10 roues neuf, l'installation des équipements à neige et la benne usagée que la municipalité a déjà en sa possession ainsi que les frais de financement, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 215 000\$ pour une période de dix (10) ans.

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est imposé et sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Jean-Guy Hébert,
Maire

Manon Lemaire,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Préparation budgétaire

Les élus sont invités à participer à la préparation budgétaire le 13 décembre prochain dès 9 h à la salle du conseil.

7. Déneigement des chemins 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier la résolution numéro 228.10.2019 pour les deux premiers points;

257.11.2019 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'engager M. Richard Manseau comme préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2019-2020;
- que la rémunération hebdomadaire de M. Manseau soit de 1 000,00\$/semaine plus 200.00\$/semaine pour les frais de garde et de surveillance des chemins à partir de la semaine du 25 novembre 2019 jusqu'au 29 mars 2020 inclusivement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Période de questions

Aucune question n'est soumise

15. Questions diverses

16. Levée de la réunion

258.11.2019 Il est 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne Guilbault de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, M. Jean-Guy Hébert, maire est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale